

**MAIRIE de SAINT-JUST-SAINT-
RAMBERT**

ARRÊTÉ n° 26/1291 URB
Publication sur le site internet le: 10/08/26

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 042 279 26 00056 M01

Demande du : 14/07/2026

Reçue le : 14/07/2026

Complétée le :

Sur un terrain sis et cadastré :

67 MONTEE DE COLLONGES

279 250 AC 250

DESTINATAIRE

UNLN Bâtiment Plaine Solaire

Monsieur UNALAN Burhan

8 allée des Mûriers

42340 VEAUCHE

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.

Votre courrier d'annulation en date du 06/08/2026,

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°DP 042 279 26 00056 M01 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 6 août 2026

**Le Maire,
Olivier JOLY**




« L'Adjoint délégué »
Serge BONET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier - Urbanisme.